

Le Courriel d'information

n°209 – Vendredi 09 février 2001.

UNE PETITE PIECE POUR L'OMC

Dans ce numéro

En bref...

1- Brèves de Russie. Comme chaque mois la livraison d'un extrait du journal sur la Russie. Il s'agit plus particulièrement d'enseignants en lutte...
2- Des nouvelles du Qatar. Mais si, puisqu'on vous dit que le Qatar sera l'élève modèle pour les ONG du Nord. Dommage que les droits de la personne humaine n'y soient pas respectés pour ce qui concerne sa population...
3- Brèves d'OMC. Voulez-vous aider l'OMC ? En tous les cas elle fait appel aux donateurs privés. Sinon voici vraiment une livraison exceptionnelle. Pour celles et ceux, nouveaux abonnés, qui n'ont jamais lu ce travail d'Information régulier qui dure depuis un an déjà (joyeux anniversaire !) c'est l'occasion de le découvrir.
4- De Montpellier à Montpellier. Hier, le 8 février se sont déroulées les premières mobilisations à Montpellier à l'occasion des procès faits à la Confédération paysanne. Le prochain rendez-vous est fixé au 16. L'occasion rêvée de faire un petit bilan sur l'art d'agir.
5- BEI, la méconnue. Grâce aux Amis de la terre découvrez la Banque Européenne d'Investissement. Pour ceux qui connaissent les IFI... les Institutions financières internationales, le dépaysement n'est pas garanti mais voici un nouvel élément à retenir.

Brèves de Russie

LES ENSEIGNANTS EN LUTTE.

Le 27 février 2001 les syndicats d'enseignants organisent une journée d'action à l'échelle de toute la Fédération de Russie. Cette journée d'action porte tant sur des revendications salariales que sur les projets de réforme du système éducatif mis au point par le gouvernement.

Au cours des dix dernières années, le système éducatif en Russie s'est profondément dégradé en Russie. Cette situation est à l'image de la crise économique et sociale généralisée produite par la politique de réformes ultra-libérales développée sans rémission par les gouvernements successifs. Elle affecte très directement aussi bien les élèves que les enseignants.

Des élèves malades et affamés.

La baisse très brutale du niveau de vie de la grande majorité de la population a eu des conséquences très graves sur la santé et l'alimentation des enfants. Selon des chiffres récents, 90 % des enfants d'âge scolaire ont des problèmes de santé (pour 45 % à l'état chronique), 15 % des enfants souffrent de troubles neurophysiologiques. L'alimentation



d'un très grand nombre d'enfants est totalement défectueuse, à la maison comme dans les cantines scolaires (quand les parents peuvent payer les frais de cantine !). Il arrive souvent que des élèves s'évanouissent en classe. Enfin, on estime à trois millions le nombre d'enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas ou seulement de façon occasionnelle l'école. Le nombre d'élèves qui quittent l'école avant l'âge légal est en constante augmentation.

Des enseignants sous payés (quand ils le sont).

Aujourd'hui en Russie, les enseignants sont, avec les personnels de santé, la catégorie de travailleurs la moins payée. Un enseignant de l'école primaire et secondaire reçoit 35 $ par mois - un enseignant débutant 12 $. Ce qui ne suffit en aucun cas à se nourrir, loger et s'habiller. Aussi beaucoup d'enseignants assument souvent deux (dans certains cas trois !) charges d'enseignement, ce qui rend impossible tout travail pédagogique sérieux. Beaucoup de jeunes enseignants démissionnent et cherchent un autre emploi. La dette salariale de l'Etat envers les enseignants, si elle n'a pas les dimensions massives des années 1996 - 1999, reste considérable. Enfin, cette situation est encore aggravée dans les campagnes : les enseignants, qui ont décidé de rester pour assumer leur mission, y sont encore moins payés. L'administration régionale (par laquelle transitent les salaires) considère qu'ils peuvent se nourrir en consacrant leur temps libre à la culture d'un lopin de terre.... Faute de moyens et du fait du départ de nombreux enseignants beaucoup d'écoles rurales sont de fait fermées.

Des conditions de travail impossibles.

Tous les témoignages le confirment. Un très grand nombre d' établissements scolaires sont dans un état catastrophique du fait de la diminution régulière des dépenses de l'Etat pour l'éducation. La loi cadre sur l'éducation adoptée au début des années 90 fixait la part de l'éducation dans le budget de l'Etat (10 % du revenu national) : de fait, cette part n'a jamais été respectée, au contraire elle a diminué régulièrement. Ce n'est qu'en 2000 que cette chute régulière a cessé (sans pour autant marquer une nette remontée). Cette part congrue faite à l'éducation dans les dépenses de l'Etat a eu, en dehors des salaires de misère des enseignants, des conséquences très négatives pour ce qui est de l'entretien des locaux, l'équipement pédagogique, la fourniture et la distribution des manuels. Beaucoup d'écoles sont amenées à faire appel à des "sponsors" (si elles en trouvent) et l'on peut imaginer que beaucoup de ces généreux donateurs ne le font pas sans contre partie. De plus, la décision de A. Tchoubaïs (dirigeant du trust d'Etat de l'électricité) de faire rentrer les impayés pour l'électricité fournie a, depuis l'automne, encore renforcé les difficultés de fonctionnement de nombreux établissements : les coupures de courant sont devenus monnaie courante. Et avec l'hiver, toujours par manque de crédits, les problèmes de chauffage ont pris une grande acuité: il est facile d'imaginer ce que signifie enseigner et étudier dans des salles où la température est proche de 0°.

De nouvelles réformes.

Au printemps 2000, campagne électorale oblige, V.Poutine a organisé une grande conférence réunissant les différents acteurs de l'école, des recteurs aux syndicats enseignants et aux étudiants. Le document adopté à l'issue de cette conférence et qui définissait les orientations dans le domaine de l'éducation pour les années à venir, avait fait renaître l'espoir que la situation allait progressivement (très progressivement) s'améliorer. Mais dès la mi-avril, le gouvernement faisait voter par la Douma une loi remettant en cause certains points essentiels de la loi cadre sur l'éducation, qu'il s'agisse de la part consacrée à l'éducation dans les dépenses de l'Etat, des critères de définition des salaires des enseignants ou encore du financement des cantines et des transports scolaires. Par cette loi, le gouvernement signifiait clairement sa volonté de désengager l'Etat pour ce qui est de l'éducation. A l'automne dernier, le projet présenté par le gouvernement devant la Douma (censé concrétiser les orientations définies par la conférence tenue au printemps) a encore renforcé cette orientation Tous les changements introduits vont dans le sens d'un désengagement supplémentaire de l'Etat pour ce qui est du système éducatif. Dans ce domaine, comme dans celui de la nouvelle législation sociale, l'esprit du libéralisme fonctionne à plein : il remet directement en cause le droit (déjà fortement remis en cause dans les faits) de tout enfant à une éducation véritable.

- dans le projet (qui a toutes les chances d'être appliqué) le statut juridique des établissements d'enseignement est redéfini : les établissements scolaires perdent leur statut d'établissements "étatiques" et sont définis comme des "organisations", ce qui ouvre la voie à la multiplication des statuts des établissements et



ne pourra qu'entraîner un développement massif du secteur privé (peu développé à ce jour).

- La gestion des établissements est "décentralisée" : elle sera assurée au niveau des régions, ce qui ne pourra que multiplier les inégalités entre les régions riches prêtes à financer (peu nombreuses en dehors de Moscou et de Saint-Pétersbourg) et les régions pauvres, fondamentalement tributaires des subventions du centre.

- Toute une série de mesure concernant l'organisation même des enseignements et des examens entraîneront une inégalité fondamentale entre les enfants de "nouveaux russes" et les autres enfants : pour les uns (ceux dont les parents peuvent payer) une éducation "élitiste", pour les autres une éducation minimale ;

- Les écoles dans les campagnes seront regroupées - ce qui signifie une exclusion de fait de nombreux enfants qui ne pourront tout simplement pas se rendre à l'école ;

- Les promesses d'amélioration de la condition des enseignants (notamment sur le plan des salaires) ne seront pas tenues : les augmentations de salaires, déjà très faibles, sont revues à la baisse. Bien plus, on assiste à un démantèlement du système de retraites existant sous prétexte de mettre en place un nouveau fond de retraites propre aux enseignants.

Les enjeux des mobilisations.

Au cours des dernières années, ce sont les enseignants, avec les personnels du secteur santé, qui s sont le plus mobilisés. Pour l'année 1999, l'immense majorité des grèves ont été le fait des enseignants, qu'il s'agisse de grèves à l'échelon d'une ville, d'une région ou encore, comme cela sera le cas, le 27 février, à l'échelle de tout le pays (depuis 1995, onze journées d'action de ce type ont été organisées). Si, dans leur immense majorité, ces grèves ont porté essentiellement sur le problème des salaires, et plus précisément sur leur non paiement, les enseignants ont toujours replacé leur lutte dans la perspective plus large de défense de l'école et du droit de chaque enfant à une éducation véritable et gratuite. Dans certaines régions, les enseignants se sont solidarisés avec les actions d'autres travailleurs. En particulier, au printemps 1998, lors de la "grève des rails", quand les mineurs ont bloqué les principales voies ferrées en Sibérie occidentale, les enseignants étaient aux côtés des mineurs.

Le syndicalisme enseignant.

C'est au sein de la FNPR que se trouvent la quasi totalité des syndicats enseignants. Dans les nouvelles confédérations (VKT, RTK, Sotsprof) et à Zachtchita, il n'y a pas, à quelques rares exceptions, de syndicats enseignants. Dans le cadre de la FNPR, les syndicats enseignants sont regroupés au sein du Syndicat des travailleurs de l'éducation et de la Science, dont le Congrès constitutif s'est tenu les 26 et 27 septembre 1990. Il a tenu son troisième congrès au printemps 2000. Présent dans 76 régions de Russie, il revendique 4,9 millions de membres organisés dans 93 878 organisations de base.

Ce syndicat, du fait de la grande communauté de situation et d'intérêts des travailleurs du secteur, a conservé une capacité de mobilisation et d'initiatives tant à l'échelon national que local. Sur le plan local, le degré de mobilisation a varié considérablement, mais le nombre de grèves dans de nombreuses régions témoigne d'un réel niveau de mobilisation, que n'a pas réussi à entamer la situation matérielle des enseignants. En même temps, certaines luttes se sont développées indépendamment et même malgré les responsables syndicaux locaux. Ce fut le cas notamment de la grève prolongée du printemps 1996. Dans une ville comme Togliatti, les enseignants avaient constitué un Comité de grève, qui s'est maintenu trois ans en concurrence avec le syndicat local.

C'est dans ce contexte d'atteintes très graves au droit à l'éducation pour tous que se situe la journée d'action du 27 février. Toutes les informations montrent que dans un grand nombre de régions la mobilisation est forte. Compte tenu des enjeux de cette journée, la solidarité avec les enseignants de la Fédération de Russie est indispensable. Télégrammes de solidarité à : Syndicat des travailleurs de l'éducation 42 Leninski prospekt 117 119 Moscou Email : root@eduprof.mak.su ; Fax : (007)095 930 68 15.

Lire le numéro 7 dans son intégralité :
http://attac.org/fra/inte/doc/russie7.htm
Ce périodique (mensuel) a été réalisé par des membres du groupe international d'ATTAC qui s'occupent plus particulièrement de l'Europe de l'Est et Centrale. Vous pouvez les contacter directement si vous le souhaitez : groupe-est@attac.org



Des nouvelles du Qatar.

A l'occasion de l'audition devant la Commission de l'Industrie et du Commerce extérieur du Parlement européen du Commissaire chargé du Commerce, le 7 février 2001 à Bruxelles, les députés européens Harlem Désir (PSE) et Nuala Ahern (Vert) ont interrogé Pascal Lamy sur la position de l'Union européenne concernant le choix de Qatar pour la tenue de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC à la fin de l'année 2001. "Le choix de ce pays connu pour son mépris des libertés est contraire aux engagements d'une plus grande transparence et ouverture de l'OMC aux ONG et à la société civile." "Il remet en cause les possibilités de libre expression et de manifestation à l'occasion de la conférence au moment ou seront débattues les conditions de lancement d'un nouveau round de négociation multilatérales" ont affirmé les députés, qui ont souligné la contradiction avec les engagements pris à ce sujet au lendemain de Seattle.

Dans sa réponse, le Commissaire Lamy a déclaré qu'en l'absence d'autres candidatures il y avait eu un consensus à Genève pour accepter celle du Qatar. En ce qui concerne l'Union européenne, cet accord a été assorti de considérations extrêmement précises sur la disponibilité des autorités du Qatar à recevoir les ONG pendant la conférence a affirmé le Commissaire. Pascal Lamy a fait état de deux courriers adressés à ce sujet au directeur général de l'OMC, Mike Moore, ainsi qu'aux autorités du Qatar. Il a affirmé être prêt à rendre public le contenu de ces lettres.

euro.institutions@attac.org groupe de fonctionnaires internationaux, de personnes travaillant dans les institutions européennes et d'élu(e)s.

Brèves d'OMC

La Françafrique estime la mondialisation incontournable

Au récent Sommet franco-africain à Yaoundé, son Pdt. Paul Biya, a déclaré qu'une mondialisation "sous contrôle" peut offrir quelques avantages à l'Afrique. Il a souligné que l'Afrique n'avait pas d'autres choix puisque tous les arguments étaient en faveur de la mondialisation; il a demandé que les autres pays du continent changent leur conception pour épouser celle de la mondialisation. Il leur a aussi demandé de protéger l'environnement menacé et de bâtir une intégration régionale et sub-régionale.

De son coté le Pdt français a insisté sur le fait que l'Afrique à maints égards, faisait déjà partie à la mondialisation par l'exportation de ses matières premières et les différents programmes de privatisation en cours sur le continent.

Le BIT et la CEA ont signé un accord sur le travail

Ce mémorandum signé entre le BIT et la Communauté de l'Est Africain (Kenya, Tanzanie et Ouganda) est destiné au développement et au renforcement de la coopération en matière de droit social. Le Directeur du BIT pour l'Afrique, soulignant le croissance du chômage dans la zone, a appelé à prendre des mesures d'urgence pour la révision des lois sociales, qui, d'après lui, sont surannées et ne répondent plus aux réalités du monde. Le délabrement des méthodes traditionnelles de protection des travailleurs et la réapparition, surtout dans les centres urbains importants, de formes de quasi-esclavage qui violent les dispositions des conventions internationales sur le travail forcé, ont aggravé de nombreuses pratiques dans le monde du travail de ces pays.

Pourparlers entre le Japon et Singapour pour un accord de libre-échange

Ce pacte se concentrerait sur la libéralisation du commerce des marchandises et des services, sur les investissements et sur les déplacements de personnes entre les 2 pays. Il laisse de coté l'agriculture et la pêche qui sont des sujets politiquement sensibles au Japon. Les agriculteurs et pêcheurs japonais, qui forment la clientèle du LDP qui gouverne, sont violemment opposés à la libéralisation. Des accords de même nature entre le Japon et d'autres pays de l'ASEAN rencontreront très probablement des obstacles importants dans ces domaines. Le Japon est le seul des grands pays industrialisés à ne pas avoir conclu d'accords bilatéraux avec ses partenaires commerciaux.

Accord de libre-échange entre Egypte et Irak.

L'Egypte est le principal fournisseur de l'Irak dans le programme de l'ONU pétrole contre nourriture, devrait voir ses exportations vers ce pays se développer (pour atteindre 2 Mds$) après la levée des droits de douane de l'Irak sur ses importations égyptiennes. De source irakienne, l'Irak signerait prochainement un accord de libre échange avec la Syrie et



rouvriraient un pipeline pétrolier les reliant et non exploité depuis 82. Partant des mêmes motivations d'abaisser les tarifs douaniers à l'intérieur du monde arabe, des plans existent pour l'établissement d'une ZLE régionale d'ici 2007.

L'ALE des Amériques pourrait être conclu 2 ans avant la date prévue

Le texte initial vient d'être achevé, ce qui pourrait signifier que les négociations prendraient fin en 2003, 2 ans avant l'échéance prévue Le texte sera présenté à la réunion des ministres du Commerce à Buenos Aires (6-7 Avril).

Les pays de la Communauté Caraïbe craignent que les économies de leur région n'aient à souffrir de leur intégration dans cet accord et ont demandé au "Premier" canadien de les aider à s'assurer que ce ne sera pas à leur désavantage.

La Commission européenne alloue des frais de déplacement à 40 ONG.

Ceci afin de leur permettre de suivre les réunions de la Commission entre Février et Novembre 2001.

Ces réunions périodiques qui existent depuis 98 ont officiellement pour objet d'influencer la position de l'UE dans ses rapports avec l'OMC. Une série de consultations se tiennent à Bruxelles entre les groupes d'intérêt public et la Commission, au niveau des Directions Générales de l'Agriculture, du Commerce, de l'Environnement, de la Santé et la Protection du Consommateur et du Développement. Les bénéficiaires des 40 places disponibles seront repartis entre les ONG (intéressées par les problèmes sociaux, de développement et d'environnement) et les représentants des syndicats, milieux d'affaires et groupes de pression agricoles. Les prochaines réunions porteront sur les Investissements, la Concurrence, la réforme de l'OMC et les droits de Propriété Intellectuelle.

Bush veut se servir rapidement de la procédure du "fast-track".

Cette procédure permet au Pdt d'obtenir les pleins pouvoirs du Congrès (celui-ci ne pouvant qu'accepter ou refuser en bloc les propositions gouvernementales sans possibilité d'amendement). Bush veut ainsi combattre les opposants au libre-échange qui se comptent dans les deux camps, sachant que le climat pour libéraliser le commerce devient de plus en plus rude. On sait d'ores et déjà qu'un accord bipartisan sera nécessaire pour l'obtenir.

Les divisions de l'Asie demeurent quant au lancement d'un nouveau Round

La nécessité d'établir un ordre du jour spécifique avant d'appeler à un nouveau round a été particulièrement exprimée par la Malaisie qui estime qu'il y a encore trop de différences séparant les grands pays développés entre eux et ces pays et les PVD. Ces différences portent sur l'inclusion ou non dans les discussions des mesures anti-dumping, de l'environnement face au commerce, des actions unilatérales et des problèmes sociaux. C'est ce qui ressort des discussions qui ont eu mi-Janvier les 10 membres de l'ASEAN auxquels s'étaient joints la Chine, le Japon et la Corée du Sud.

L'Inde, dont le souci est partagé par d'autres PVD faisant partie de l'APEC, a informé M.Moore que les problèmes d'application des mesures qui auraient dû être prises ainsi que le calendrier du Round devraient être résolus avant tout nouveau lancement. L'Inde a ajouté que les sujets non commerciaux, tels que le social, les investissements, l'environnement ou la concurrence, devraient rester en dehors de l'ordre du jour des discussions commerciales multilatérales.

L'Inde a renouvelé son appel au G-15 (comptant maintenant 17 PVD) pour s'efforcer d'arriver à une plus grande solidarité entre eux afin de faire face efficacement aux défis lancés par l'OMC et le système commercial mondial. Elle a affirmé que la libéralisation du commerce devait impliquer une amélioration de l'accès aux marchés des marchandises et des services des PVD.

La secrétaire britannique au développement international, Claire Short, a offert de presque tripler son assistance au développement en la faisant passer à 500 M$ si l'Inde accomplit des progrès pour réduire la pauvreté dans le cadre de la mondialisation. M.Moore et Short ont sollicité l'appui de l'Inde pour le lancement d'un nouveau round.

Les divisions de l'Asie demeurent quant au lancement d'un nouveau Round

La nécessité d'établir un ordre du jour spécifique avant d'appeler à un nouveau round a été particulièrement exprimée par la Malaisie qui



estime qu'il y a encore trop de différences séparant les grands pays développés entre eux et ces pays et les PVD. Ces différences portent sur l'inclusion ou non dans les discussions des mesures anti-dumping, de l'environnement face au commerce, des actions unilatérales et des problèmes sociaux. C'est ce qui ressort des discussions qu'ont tenus mi-Janvier les 10 membres de l'ASEAN auxquels s'étaient joints la Chine, le Japon et la Corée du Sud.

L'Inde, dont le souci est partagé par d'autres PVD faisant partie de l'APEC, a informé M.Moore que les problèmes d'application des mesures qui auraient du être prises ainsi que du calendrier du Round devraient être résolus avant tout nouveau lancement. L'Inde a ajouté que les sujets non commerciaux, tels que le social, les investissements, l'environnement ou la concurrence, devraient rester en dehors de l'ordre du jour des discussions commerciales multilatérales.

L'Inde a renouvelé son appel au G-15 (comptant maintenant 17 PVD) pour s'efforcer d'arriver à une plus grande solidarité entre eux afin de faire face efficacement aux défis lancés par l'OMC et le système commercial mondial. Elle a affirmé que la libéralisation du commerce devait impliquer une amélioration de l'accès aux marchés des marchandises et des services des PVD.

La secrétaire britannique au développement international, Claire Short, a offert de presque tripler son assistance au développement en la faisant passer à 500 M$ si l'Inde accomplit des progrès pour réduire la pauvreté dans le cadre de la mondialisation.
La Norvège a repris ses exportations de viande de baleine

Ce pays, membre de la Commission Internationale sur la chasse à la Baleine (qui l'avait proscrit depuis 83), vient de reprendre l'exportation de la viande de baleine et des produits dérivés. La Norvège avait recommencé les captures en 93, prétendant que la viande serait uniquement destinée à la consommation locale. Parmi les pays consommateurs potentiels se trouvent le Japon, l'Islande et le Pérou.

Le Brésil dépose plainte contre le Canada

En réponse à la déclaration de ce pays qu'il soutiendrait financièrement son fabricant d'avions régionaux Bombardier pour présenter une offre plus intéressante que celle de son concurrent, le brésilien Embraer, dans un bras de fer les opposant sur un contrat juteux portant sur 75 appareils d'Air Wisconsin. Le Canada avait, le mois dernier, été autorisé à appliquer des sanctions pendant 6 ans au Brésil en compensation à des subventions de ce dernier pays.

Appel de l'OMC à donateurs privés

Les contributions peuvent porter sur des dons de marchandises ou de services "en nature". Les donations de sociétés ou organisations "à but lucratif" ne sont pas acceptées. Elles seront versées dans un fonds destiné à assister les PVD à intégrer le système commercial multilatéral, en leur fournissant par exemple une aide financière pour la formation ou l'achat de produits.

Groupe de travail « Traités internationaux ». omc.marseille@attac.org Où que vous soyez, vous pouvez aider ce groupe thématique, il suffit de le contacter... Merci

De Montpellier à Montpellier

A l'heure où j'écris cet article les mobilisations autour de l'ouverture du « procès OGM », plainte de la CIRAD contre la Confédération paysanne, semblent être un grand succès. Aujourd'hui a aussi marqué la première action d'un collectif de jeunes étudiant(e)s, aarrg!! à prononcer www.aarrg.org qui s'est aventuré à cloner José Bové en banlieue parisienne. Et où sont allés les clones ? Je vous le donne en mille : Génoscope !

Le Génoscope est financé à 70% par l'état mais aussi par les transnationales Aventis et RhôneBio et vise à produire le séquençage du génome. Si la recherche publique finance en grande partie l'entreprise scientifique, les multinationales sont les seules qui pourront exploiter les brevets possibles ou probables comme on voudra. (nous en avions déjà parlé dans le Courriel il y a plus d'un an)

Nos moustachus et moustachues endiablés ont donc investi l'entreprise très pacifiquement et l'ont décorée d'épis de maïs transgénique dégoupillés. Un seul mot d'ordre : Bové est à Montpellier mais nous on l'a cloné. Slogan beaucoup plus subtil qu'il n'y paraît. Il mérite de s'y arrêter.

D'abord il fait plaisir. Disons le mot, il est jubilatoire. Ensuite il est un avertissement à l'ingénierie génétique : on risque de se cloner plus vite que vos clones, en utilisant ses propres

armes : son discours, son vocabulaire. Enfin il joue avec les icônes et les images et renverse le sens. Vous en accusez un, en voici dix, vingt, cent !...

Pourquoi parler d'aarrg!! ? Depuis quelques dizaines de mois, un peu partout, se dessine une nouvelle forme de mobilisation qui a moins à voir avec une organisation et ses rangs de manifestants qu'avec le caractère général de la manifestation. Pour ceux qui suivent l'activité d'ATTAC en France on l'a vu avec les « juges » d'ATTAC Ariège sur la route qui relie Toulouse à l'Andorre, on l'a vu avec la baignade à Nice où quelques uns se sont jetés à la mer pour sauver les droits sociaux et à Marseille où une sardine anti-libérale a bouché le port lors du début du sommet Euromed, etc. Or toutes ont eu en commun un fort impact sur les personnes et la population en générale par l'intermédiaire entre autre des médias et ont permis de faire passer un message complexe. En effet la manifestation n'a pas été réalisée par les seuls manifestants, mais par celles et ceux qui ont cherché et trouvé le mode d'action, celles et ceux qui ont aidé à sa réalisation concrète : beaucoup plus de personnes de fait que celles disponibles physiquement le jour-dit, enfin par celles et ceux, passants, habitants, devenus témoins et qui par le plaisir qu'ils en tirent participent aussi de la manifestation (ce sont les autorités qui vont avoir à revoir leur méthode de comptage. Pour aarrg!! la police a annoncé 50 clones, les manifestants 30...). Elles ont aussi partagé le fait de rendre les forces de l'ordre spectatrices et non plus les acteurs obligés d'une pièce mille fois jouée où la matraque tient le bon rôle. Il y a désordre, certes, mais celui-ci est carnavalesque.

Pour qui se souvient du sens du carnaval médiéval cela doit résonner fort, pour qui se rend compte que tous les carnavals spontanés ont été interdits dans les grandes villes par les préfectures de police et qu'aujourd'hui le déguisement est devenu le ridicule Halloween plus marchand que réel, on peut en conclure que « l'ennemi est dans nos rangs ». Mais c'est sans compter sur l'imagination de la société prompte à détourner les interdits pour en faire un outil qui résonne à la fois dans la culture et dans l'imaginaire collectif et qui fait de la manifestation non plus une parade de forces sociales, mais le partage d'une action festive commune parce que la fête est avant tout détournement du sens commun.

Justement à Montpellier le 16 février aura lieu un carnaval sur le thème : « Les grains de sable auront la peau de l'empire ». C'est de saison. Mais plus que l'époque de l'année il s'agit aussi de redonner au sens des mobilisations non pas le label d'une organisation (à Montpellier il s'agit d'un collectif très large d'organisations ; aarrg!! est aussi constitué de jeunes qui militent dans des organisations diverses ou pas du tout) mais bien un caractère particulier d'abord pour le manifestant, ensuite pour les personnes qui en deviennent les témoins, plus nombreuses en général que les manifestants eux-mêmes, sauf à Millau en juin dernier.

Comme l'a suggéré Susan George dans de nombreuses interventions, la dernière d'entre elles à Nice en décembre, il est sans doute plus efficace de rire face à ces personnes qui se prennent au sérieux et se croient les maîtres et face à leurs sbires, au premier rang desquels la police, que de former bataillons et commandos. Or pour rire il faut détourner le sens, mettre au point une manifestation de chameaux devant le siège de l'OMC à Genève si jamais ils vont au Qatar par exemple... Bref, reprendre la maîtrise complète des images et donc du sens qu'ils mettent un temps et un argent fou à construire (achats des médias et des moyens de communication, budget publicitaire et de communication interne et externe...).

A chacun ses revendications spécifiques, précises, construites et détaillées, l'écoute et l'échange ; à tous la manifestation pacifique, ludique et imaginative.

A Montpellier le 15 au soir et le 16 le matin, ateliers et tables-rondes, conférences, débats, puis carnaval le 16 à partir de midi. Pour en savoir plus http://millaumontpellier.free.fr/

Pour contacter aarrg!!: www.aarrg.org ou contact@aarrg.org

Laurent Jésover. Rédacteur journal@attac.org

BEI, la méconnue

Une forte pression a été exercée ces dernières années sur toutes les institutions financières internationales (IFI) pour qu'elles améliorent leur efficacité et leur transparence. Certaines d'entre elles ont fait des efforts même si les avis divergent sur les résultats obtenus. La Banque Européenne d'Investissement (la BEI), adepte du secret comme d'autres institutions de l'Union Européenne (l'UE), reste une exception majeure dans ce contexte. Tandis que certaines IFI ont entrepris certaines réformes, la BEI est celle qui a le moins évolué. Ce rapport porte sur la



performance et les projets de la BEI essentiellement hors de l'UE, en Europe centrale et orientale, zone principale d'activité du réseau CEE Bankwatch. Ce réseau associatif soutient que la BEI a négligé de nombreux aspects importants dans son action tels que l'environnement, la transparence, sa responsabilité et la participation du public. Ce rapport tente également de faire la synthèse d'un ensemble de propositions de réforme nécessaire à l'amélioration de l'efficacité de la BEI.

Constituée en 1958 pour servir d'organe financier à la Communauté Economique Européenne (ancêtre de l'Union Européenne), la BEI avait à l'origine pour mission de financer les infrastructures d'équipement qui contribueraient à l'intégration des économies nationales des pays membres et de réaliser des investissements dans les régions moins développées. La mission de la BEI et ses domaines d'intervention se sont considérablement étendus depuis sa création. Actuellement son portefeuille d'investissements couvre 120 pays, et plus de 16% de ses opérations sont situées hors de l'Union Européenne. Elle investit en Afrique du Sud, en Asie, en Europe de l'Est, au Moyen Orient, en Amérique Latine. La BEI a annoncé récemment qu'elle participerait activement à la reconstruction dans les Balkans.

Tant la sphère d'activité que la capacité financière de la BEI ont augmenté depuis sa création. Ses ressources proviennent de son capital souscrit par les Etats Membres de l'Union Européenne et des fonds qu'elle emprunte sur les marchés internationaux de capitaux. La BEI jouit de la notation de crédit "AAA" en raison de la puissance de ses actionnaires qui sont les Etats Membres ; elle peut ainsi emprunter des fonds à des conditions très avantageuses et consentir des crédits à des taux d'intérêt et avec des commissions substantiellement inférieurs à ceux pratiqués par d'autres institutions financières internationales.

Quel est le problème?

Tous les financements de projets d'infrastructures, d'énergie, de transport ont inévitablement des impacts écologiques majeurs à long terme. L'Union Européenne a reconnu en souscrivant à l'article 6 du Traité d'Amsterdam - qui exige un niveau élevé de protection de l'environnement ainsi que l'intégration des considérations écologiques dans les autres programmes politiques- l'importance d'un "développement durable" au point d'en faire le cadre de toutes ses actions. La BEI est censée respecter le droit communautaire dans ses activités tant au sein qu'à l'extérieur de l'UE, au moins dans les pays candidats à l'adhésion. La BEI semble cependant rester bien en-deçà de ces engagements.

Bien que la direction de la BEI ait conscience de ces obligations, elle ne démontre pas qu'elle s'y soumette dans la pratique. Dans ce rapport, CEE Bankwatch et les Amis de la Terre donnent des exemples inquiétants qui montrent que la BEI ne tient, en fait, aucun compte de l'environnement ni de l'opinion publique au moment de la sélection, de l'élaboration et de l'exécution des projets.

Les trois principales banques régionales de développement multilatérales en Europe centrale et orientale sont la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). La Banque Mondiale et la BERD ont des règles plus contraignantes en matière d'environnement que la BEI. Cela résulte en partie de l'influence au sein de la BM des Etats-Unis, eux-mêmes sous une intense pression et vigilance des ONG américaines. Les USA n'influencent pas les activités de la BEI car ils n'en sont pas actionnaires. Cependant, la différence la plus significative se situerait surtout au niveau de la direction qui est relativement plus progressiste à la BERD et à la Banque Mondiale; toutes deux sont plus respectueuses de la transparence, de la responsabilité, et du développement durable que la BEI. En comparaison, la BEI intervient le plus souvent à l'arrière plan, adopte une attitude plutôt réservée sur la scène publique et permet un accès très limité du public à ses activités.

Une responsabilité écologique

La BEI fait preuve dans sa gestion des projets d'un manque de responsabilité et de supervision professionnelles. Cela est largement imputable: 1) à l'approbation automatique des projets qui résulte du mode de fonctionnement de la hiérarchie; 2) à la taille plutôt réduite de son personnel qui ne comporte pas de service spécialisé dans l'environnement; cela présente l'avantage de réduire le coût du crédit mais exclut toute surveillance minutieuse de l'environnement. 3) au développement de ses activités hors de sa mission d'origine au sein de l'UE; elle se soustrait ainsi à la direction politique globale de l'Union Européenne. On peut notamment reprocher à la BEI :



L'absence de normes : bien que l'UE exige l'élaboration de politiques environnementales pour les divers secteurs d'activité de la BEI, celle-ci refuse toujours d'en établir notamment pour les secteurs où elle intervient le plus tels que les transports et l'énergie. Les politiques de l'UE peuvent constituer des lignes directrices suffisantes pour les opérations de la BEI dans les pays membres mais elles ne sont pas toujours suffisantes et pertinentes hors de l'UE. Pour les interventions croissantes à l'extérieur de l'UE, il n'y a aucune règle qui indique clairement quand et comment la BEI doit respecter les politiques, les directives, ou la législation spécifique de l'UE. Lorsque les normes de l'UE ne sont pas suivies, les normes nationales et locales pourraient l'être. Cependant dans de nombreux cas les normes nationales sont inexistantes ou inadéquates.

La taille et l'expertise du personnel : selon le rapport annuel de 1998 de la BEI, son personnel est d'environ 1000 salariés, soit environ dix fois moins que celui de la Banque mondiale, alors que leurs portefeuilles d'investissements en Europe centrale et orientale sont équivalents. La BEI emploie deux personnes chargées des questions d'environnement à plein temps. Ils sont chargés de la définition de la politique environnementale, de sa prise en compte dans l'instruction des projets et d'informer le personnel de la Banque sur ces questions. A la Banque mondiale, 300 experts travaillent dans des domaines en relation avec l'environnement. Sans aucun doute, le fait que le personnel de la BEI soit peu nombreux contribue à réduire ses coûts opérationnels. A quel niveau se situe l'équilibre entre les considérations financières et le nombre de vies humaines affectées par la mauvaise qualité du travail de la BEI ?

Les prêts globaux : la BEI s'associe avec des partenaires tels que des banques locales ou nationales auxquelles elle octroie des prêts globaux; elle leur ouvre des lignes de crédit qu'elles utilisent pour des opérateurs locaux. Ces prêts globaux représentent actuellement 20% des crédits de la BEI hors de l'Union Européenne.

Les prêts globaux peuvent, en théorie, être un bon moyen d'orienter des fonds vers les petites et moyennes entreprises pour soutenir des projets écologiques comme ceux qui contribuent à l'efficacité et à l'économie d'énergie mais aucune preuve ne vient étayer une telle orientation des prêts globaux de la BEI. Il s'avère également totalement impossible de savoir si les politiques de la BEI/UE sont respectées par ces intermédiaires (ou sous-traitant).

Une direction à temps partiel : les administrateurs de la BEI exercent leur fonction à temps partiel et ne disposent généralement pas de personnel pour suivre les projets.

Le Conseil d'Administration vient au siège social de la BEI au Luxembourg une dizaine de fois par an. Certains administrateurs ne font pas partie du gouvernement d'un Etat membre, certains viennent même du secteur privé. Le Conseil d'Administration détient seul le pouvoir de décision sur les crédits, les garanties, et les emprunts. Comme il doit examiner plus de 300 rapports sur des projets par an en une dizaine de réunions, il est légitime de s'interroger sur la rigueur de la surveillance qu'il exerce. Il n'y a d'ailleurs aucun antécédent connu de rejet d'un projet par le Conseil d'Administration sur la base d'un Rapport d'Evaluation.

Des discours sans actes : en raison de l'acharnement des ONG, la BEI a présenté en 1996 une nouvelle politique environnementale comportant de nombreuses déclarations positives et certaines exigences. Néanmoins les ONG exerçant une vigilance, telle que CEE Bankwatch et les Amis de la Terre, constatent un écart important entre les objectifs environnementaux et leur mise en œuvre. La BEI délègue, par exemple, aux opérateurs des projets la responsabilité de vérifier la conformité du projet avec les normes environnementales. De même, la politique actuelle de la BEI n'attribue pas la priorité au financement de la prévention et de la protection positive de l'environnement mais plutôt à des rafistolages technologiques.

Responsabilité envers le public : l'une des plus grandes préoccupations des ONG est le manque de transparence et de responsabilité de la BEI. Là aussi, un examen rapide se révèle trompeur. Sous la pression constante des ONG, la BEI a, par exemple, officiellement adopté des "Règles relatives à l'accès du public aux documents". Leur lecture révèle que malgré l'objectif énoncé de diffusion des informations, ces règles sont en réalité restrictives au point de rendre en fait impossible la divulgation des informations pertinentes. Lorsqu'on l'interroge sur son opacité, la BEI se retranche derrière le fait que ce sont des " données confidentielles réservées au seul usage interne de la banque". Bien qu'elle soit une institution publique finançant avec des fonds publics des projets de développement -



souvent cofinancés par d'autres institutions qui agissent avec plus de transparence -, la BEI fonctionne toujours principalement à huis clos, et refuse l'accès à l'information aux groupes affectés par les projets envisagés. La directive européenne relative aux études d'impact sur l'environnement stipule que le public doit avoir accès aux informations obtenues et être en mesure de formuler son avis avant qu'un projet ne soit lancé. La BEI ignore toutefois cette obligation de façon systématique. Il en est de même des prêts globaux pour lesquels les tentatives d'obtenir la documentation de la BEI se sont avérées vaines. La BEI et ses intermédiaires refusent de transmettre les informations sur les normes écologiques retenues pour ces prêts. Dans certains cas, les banques locales intermédiaires ne sont même pas informées des exigences de la BEI en matière d'environnement.

Etudes de cas

Les études de cas qui concluent ce rapport donnent des exemples de mauvaise gestion ou de détournement des fonds de la BEI. Dans certains cas, les projets ont abouti à une dégradation de l'environnement dans les pays concernés. Tous ces projets révèlent que le droit d'accès à l'information de la société civile n'a pas été respecté. Ils soulignent aussi l'obstruction de la BEI aux critiques spécifiques sur la violation des lois en vigueur et sa résistance aux alternatives proposées.

Recommandations

Les années de vigilance exercées par CEE Bankwatch et les Amis de la Terre sur les activités des institutions financières internationales, ont souvent été l'occasion de vifs échanges avec la Banque Mondiale, la BERD et la BEI à propos de leurs politiques, de l'impact de leurs activités et de leur responsabilité publique. Cette vigilance va continuer.

Néanmoins, la BEI joue actuellement le rôle du "chiffonnier" qui s'empare subrepticement des projets d'intérêt douteux rejetés par d'autres banques en raison du danger qu'ils présentent pour l'environnement. Ce rapport conclut par des propositions spécifiques pour que la BEI améliore sa performance en matière d'environnement ainsi que sa transparence et sa responsabilité publique (voir point 7). Nous espérons que la BEI se servira de ce document pour engager un dialogue constructif avec les associations sur ses opérations et ses politiques. Toutefois, vu la faiblesse des réponses apportées par la BEI dans le passé, il pourrait s'avérer nécessaire que le Parlement européen et la Commission l'incitent également à se réformer. Nous espérons que ces institutions prendront conscience de la gravité de la situation.

Cet article est un extrait de l Introduction. Vous pourrez trouver le document complet à : www.amisdelaterre.org/economie

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/rdv/>

Vendredi : BE : BRUXELLES – FR : STRASBOURG – AIX EN PROVENCE – FOIX – LE PRADET – CLERMONT FERRAND

Samedi : PARIS 14 – AJACCIO – PAU- LAVAL – PARIS 11 – MARSEILLE – PARIS 20 – ROUEN

Dimanche : PARIS 11

Lundi : EVREUX – LE MESNIL ST DENIS – CLISSON – CLERMONT FERRAND

Mardi : BE : BRUXELLES – FR : GRENOBLE – AIX EN PROVENCE – PARIS 14 – FOIX – POITIERS – CHALONS – ST QUENTIN LA POTERIE - ROUEN